

Contact: **John Phelan +32 (0)2 789 24 01**
Date: **31/03/2014**
Référence: **BEUC-PR-2014-010**

Enquête européenne sur Google: des solutions inadaptées, le BEUC porte plainte

Le Bureau Européen des Unions de Consommateurs a monté d'un cran son implication dans l'enquête de concurrence de la Commission européenne sur la façon dont Google place ses services privilégiés en haut des résultats de recherche, rétrogradant ainsi ses rivaux, notamment pour les services de comparaisons de prix. Actuellement « partie intéressée », agissant comme observateur, le BEUC a déposé aujourd'hui une plainte officielle.

La Commission européenne a récemment fait part de son intention de régler à l'amiable le différend en s'appuyant sur les mesures correctives suggérées par Google. Le BEUC estime que les dommages causés aux consommateurs par les pratiques de Google ne pas font l'objet d'une appréciation correcte.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré :

« Aucune réponse valable n'a été trouvée pour résoudre le fait que Google continue à organiser ses résultats de recherche comme bon lui semble. On donne l'impression aux utilisateurs que les résultats de leurs recherches sont neutres et c'est encore plus flagrant lorsqu'ils cherchent à comparer des prix. C'est la raison pour laquelle nous nous impliquons officiellement dans cette procédure. Les consommateurs européens méritent mieux, et les mesures proposées par Google ne répondent pas aux attentes légitimes des utilisateurs.

« Le fait que trois services rivaux de Google arrivent derrière ses résultats privilégiés ne se fait toujours pas en fonction du mérite, donc ce n'est pas neutre. Cet ordonnancement aura un effet négatif sur le marché. Il faudra rémunérer Google pour ce type de mise en évidence, donc donner trop de liberté à Google pour décider qui est un « service rival » pouvant apparaître derrière ses résultats privilégiés profitera aux concurrents capables de payer le prix fort.

« Cette question nécessite absolument un examen approfondi. Les règles européennes de concurrence servent à garantir l'équité dans le Marché Unique européen. Il est indispensable que la décision respecte le principe de non-discrimination et que tout soit fait pour que les utilisateurs soient maîtres de leurs recherches, plutôt que d'être influencés à leur insu. »

Pour de plus amples informations:

[Fiche explicative](#) du BEUC; [Lettre du BEUC au Président Barroso](#); [Réponse du BEUC aux propositions de mesures correctives](#)

FIN